



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS
Séance du 5 Avril 2023

08-2023

OBJET : Subventions aux associations – exercices 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 30 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

Présents : 15

Evelyne BOSSU, Maire	Xavier BACHELET	Carole BOUILLONNEC
Nicolas BELANGÉ	Nicolas Prioux	Caroline BOURG
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Gérard GENNISSON	Vincent DELCHOQUE
Ariane MARTIN	Sébastien RAVOISIER	Pierre-Antoine DHUICQ
Sylviane LEPAPE	Jean-Pierre BAZIN	Sheila DEPUILLE

Absents et procuration : 04

Agnès AGLAVE-LUCAS	Pouvoir à	Nicolas BELANGÉ
Nathalie GROM	Pouvoir à	Jean-Pierre BAZIN
Sandrine LHORSET	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Philippe CHAUVET	Excusé	

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Patricia CHAILLOU-LEPAREUR est désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 et suivants ;

Vu la loi du 01/07/1901, article 6 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date des 20 et 27 mars 2023,

Madame le Maire

PROPOSE à l'assemblée de valider ce tableau tel que présenté de manière définitive,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 7 voix ne participant pas au vote (mandat électif) :

le/les Président(s) d'association(s) concernée(s) ne participant pas au vote et si détenteur lui-même d'un pouvoir, ou tout autre élu titulaire d'un mandat électif qui pourrait générer une situation d'interférence entre intérêt public ou privé au titre de la charte de l'élu local,

Le tableau des subventions aux associations sera adopté comme suit :

Associations	Com finances 20 et 27.03.2023
AC2V	500
FNACA	200
Amis de Chars	700
F Rural	6800
secours populaire	1000
Age d'Or	400
Comité fêtes	8000
AS Chars	3000
ASPEC	510
ASC USEP	1500
Fanfare sapeurs pompiers	300
Pickelball	800
Voix et voies	500
TOTAL	24 210.00

Fait et délibéré en mairie les mêmes jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en sous-préfecture, le

et de la publication, le ...

À CHARS, le 5 Avril 2023

Evelyne BOSSU,

Maire

